

Une charte des achats hospitaliers en préparation

Mots-clés : #établissements de santé #ministères #hôpital #achats #DGOS #finances #CHU-CHR #conférences hospitalières #fédérations pro #coopérations

POLSAN - ETABLISSEMENTS

PARIS, 7 décembre 2017 (APMnews) - Une charte nationale des achats hospitaliers devrait être présentée début 2018, ont annoncé les représentants de la direction générale de l'offre de soins (DGOS) et du Programme de performance hospitalière pour des achats responsables (Phare), jeudi matin, lors des Journées de l'achat hospitalier organisées par le **Resah**.

"La réussite" des dispositifs pour optimiser les processus d'achat "implique une adhésion qui va au-delà des acteurs directs de l'achat", a souligné Marie-Anne Jacquet, sous-directrice à la DGOS, lors d'une intervention au début des journées.

"Dans cette perspective, une carte des achats hospitaliers va être élaborée très prochainement avec l'ensemble des acteurs de la communauté hospitalière élargie", a-t-elle annoncé.

Cette charte "sera l'occasion de rappeler les valeurs que nous partageons tous, à savoir mettre l'achat au service du soin, du patient et au service de l'innovation", a-t-elle indiqué.

Le document, dont les grandes lignes ont été définies, sera élaboré en concertation avec les représentants du monde hospitalier, notamment les conférences de directeurs de CHU et de CH et celles des présidents de commission médicale d'établissement (CME), ou encore la Fédération hospitalière de France (FHF), a-t-elle précisé à APMnews.

Intervenant par la suite aux Journées de **Resah**, Raphaël Ruano, responsable de Phare, a envisagé une diffusion de la charte "début 2018".

Il a rappelé que 2017 avait été une année "particulièrement dense" pour préparer la mise en place de la fonction achat dans chaque groupement hospitalier de territoire (GHT) mais aussi pour proposer aux acteurs "un outillage" important (guides, référentiels...).

Un référentiel d'achats plus adapté aux GHT

La feuille de route 2018-2019 de Phare comprend plusieurs axes, a-t-il indiqué.

Le premier porte sur la poursuite de l'accompagnement de la montée en maturité de la fonction achat en GHT.

Cela inclut la livraison, avec l'aide de l'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux (Anap), d'un nouveau référentiel d'achat pour les GHT, mais qui sera "plus proche des différents types de GHT".

Cela comprend également la livraison d'"outils de pilotage" du type "tableau de bord".

Phare va aussi contribuer à l'émergence d'offres en logiciels SI-achat. "Les éditeurs que nous avons rencontrés sont tout à fait partants", a souligné Raphaël Ruano après avoir rappelé l'action essentielle qu'a eue le groupement Midi Picardie informatique hospitalière (Mipih) déjà dans ce domaine.

Phare va également poursuivre l'accompagnement pour l'élaboration des plans d'action achat (Paat) de 22 GHT, et aux premiers échanges de bonnes pratiques dans les GHT.

La mutualisation des opérateurs régionaux

Le deuxième axe de la feuille de route de Phare pour 2018-2019 concerne l'accompagnement des opérateurs d'achats mutualisés.

Cet axe inclut l'élaboration de la charte nationale des achats hospitaliers ainsi que la signature de conventions de partenariat avec les opérateurs nationaux (cf [dépêche du 24/10/2017 à 18:13](#)) et un appui à la feuille de route "de mutualisation" des opérateurs d'achat régionaux.

Le quatrième axe de la feuille de route de Phare porte sur l'optimisation des dispositifs logistiques" à travers des modélisations pour différents types de GHT puis la mise en œuvre de "cas pilotes".

Phare procédera par ailleurs à des "ajustements méthodologiques", concernant le calcul des gains.

La Cour des comptes a critiqué l'utilisation de l'indicateur "gains d'achat" pour mesurer la performance des achats hospitaliers et pour construire les économies à réaliser dans le cadre de l'Ondam (objectif national de dépenses d'assurance maladie), dans un rapport rendu public en octobre (cf [dépêche du 12/10/2017 à 10:36](#)).

La Cour avait dénoncé le fait que les gains d'achat n'étaient pas des gains budgétaires et avait estimé qu'ils étaient calculés "dans des conditions méthodologiquement très peu rigoureuses".

Sans évoquer le rapport de la Cour des comptes, Raphaël Ruano a reconnu que Phare était "extrêmement sollicité pour réconcilier les gains d'achat avec les gains budgétaires". "C'est un sujet. On y a réfléchi", a-t-il indiqué en annonçant des travaux portant plus spécifiquement sur "le coût complet" et sur les "gains d'investissement".

D'une manière générale, il a souhaité que les directions des affaires financières soient davantage associées et que la fonction achat passe d'un fonctionnement "en mode projet" à un mode "processus" avec les autres directions, c'est-à-dire de manière plus fluide et intégrée au niveau de l'établissement.

Il est par ailleurs prévu de travailler en priorité sur des outils de planification et des outils *reporting*, lesquels "sont fortement attendus par les directeurs d'établissement qui veulent avoir de la lisibilité sur la fonction achat et les processus".

Raphaël Ruano a aussi insisté sur la "dématérialisation". Il a annoncé que Phare allait aussi lancer "un chantier" pour parvenir à dématérialiser le processus d'achat "de bout en bout", afin de boucher les "trous" qui existent dans ce domaine.

san/ab/APMnews

[SAN4POLED8]